

Fiche de candidature à retourner impérativement avant le 30 octobre 2022

Possibilité de compléter ce questionnaire sur papier libre.

Mon association/organisation se porte candidate Nom (de l'organisation): Adresse (de l'organisation): Domaine d'activité : Mail et site web (de l'organisation): Mon association/organisation sera représentée par **TITULAIRE** Nom: Prénom: Date de naissance:..... ☐ Femme ☐ Homme Fonction dans l'association/organisation: Adresse: Téléphone: Profession: SUPPLÉANT(E) Nom: Prénom: Date de naissance:..... ☐ Femme ☐ Homme Fonction dans l'association/organisation: Adresse: Téléphone: Profession:



CANDIDATEZ AVANT LE 30 OCTOBRE 2022

DEVENEZ ACTEUR DE VOTRE TERRITOIRE! REJOIGNEZ LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

- ASSOCIATIONS / ORGANISATIONS -











Des Femmes et des Hommes

engagés pour une dynamique territoriale

Le Conseil de Développement ou **Codev** est un lieu d'expression et de dialogue, composé de personnes bénévoles d'horizons très divers.



QUEL EST SON RÔLE?

Le Codev conduit ses travaux librement sur demande des élus du territoire ou après s'être auto-saisi d'un sujet.

Transports, Environnement, Transition Écologique, Développement Économique et Emploi, Éducation, Culture, Sports, Numérique, Santé, Logement, etc... il peut proposer à la collectivité tout sujet qui lui semble refléter une attente de la population.

À titre consultatif, il accompagne les élus dans leurs actions, leurs décisions, renforce le débat public et construit collectivement des avis sur les projets et enjeux de notre territoire.

QUI PEUT Y PARTICIPER?

Les associations / organisations qui souhaitent partager leurs préoccupations avec d'autres, imaginer et proposer des solutions pour mieux vivre là où nous habitons, travaillons, étudions, ...

POURQUOI S'INVESTIR?

Parce que vous aspirez à faire entendre votre voix et à jouer un plus grand rôle dans l'élaboration des décisions qui concernent l'avenir de votre territoire.

Parce que les élu(e)s souhaitent éclairer leurs choix sur les stratégies et les politiques publiques à mettre en œuvre en matière de Transports, Transition Écologique, Économie et Emploi, Développement du numérique, Culture, Santé, Logement, ...

Les points de vues des acteurs du territoire viennent compléter les expertises techniques et politiques.

QUELS ENGAGEMENTS POUR L'ORGANISATION / ASSOCIATION ?

- ✓ La personne désignée ne doit pas détenir de mandat d'élu(e) local.
- ✓ Exercer son activité sur le territoire de Pays de Montbéliard Agglomération.
- ✓ Être en mesure de présenter un(e) titulaire et un(e) suppléant(e).
- Participer régulièrement aux activités du Conseil de Développement sur les 3 années du mandat.

COMMENT CANDIDATER?

En renvoyant le formulaire complété impérativement avant le 30 octobre 2022

En ligne sur : www.codev.agglo-montbeliard.fr (formulaire à remplir)

Par mail: codev@agglo-montbeliard.fr

Par courrier ou dépôt à : Pays de Montbéliard Agglomération

Candidature Conseil de Développement

8 avenue des Alliés

BP 98407

25208 MONTBÉLIARD CEDEX

Toutes les conditions de candidature sont disponibles sur la page d'accueil du site **www.codev.agglo-montbeliard.fr** ou sur demande au 03 81 31 84 71.